

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 4

Artikel: La lutte pour les salaires
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23^{me} année

AVRIL 1931

N° 4

La lutte pour les salaires.

Par *Max Weber*.

Le patronat met à profit chaque crise économique pour exercer une pression sur les conditions de travail. C'est là, la suite logique de la conception économique que l'on a actuellement et qui fait que le travail est considéré uniquement comme de la marchandise, bien que l'on prétende le contraire. Et, en tant que marchandise, le travail est soumis aux lois du marché; pour autant qu'aucun contrat ou aucune puissance économique ne s'y opposent, son prix est fixé sur la base de l'offre et de la demande. Durant la crise l'offre écrase le marché du travail, tandis que la demande est minime, ce fait exerce une pression funeste sur le prix de la marchandise, qu'est le travail.

Les chefs d'entreprise peuvent mettre à profit cette situation du marché du travail pour attaquer les salaires ou les conditions de travail. Lors de la dernière grande crise des années 1921/22, l'attaque générale du patronat se porta en particulier sur la durée du travail. Il tenta d'éliminer la semaine de 48 heures. En Suisse également les patrons essayèrent de porter la semaine de 48 heures prévue par la loi sur les fabriques à 54 heures, pour un certain temps du moins, et cela en préconisant une révision de la loi. On sait que cette attaque a pu être repoussée grâce à la défense opiniâtre et solidaire de tous les travailleurs. Dans les autres pays également ce n'est qu'au prix d'âpres luttes que l'on parvint à prolonger la durée du travail, et cela pour une courte durée. Actuellement, le patronat essaye une autre tactique. Il semble qu'il a tiré profit de la leçon reçue en son temps, car ce n'est plus la durée du travail qu'il vise en premier lieu. Du moins n'osera-t-il pas essayer de prolonger la durée légale du travail, là où la classe ouvrière exerce une grande influence. La durée du travail réduite a été admise partout et elle a fait ses preuves. En outre, cette réduction de la durée du travail a été compensée par une production supérieure de la part des ouvriers; effectivement, par suite de la rationalisation intense appliquée de nos jours, on parvient à produire davantage depuis la réduction de la durée du travail, qu'au-

paravant. Du reste, des efforts tentés en vue d'une augmentation de la durée du travail tomberaient sur un terrain très défavorable. Ce serait contraire au bon sens que de prolonger la durée du travail à une époque où des millions d'ouvriers ne trouvent pas d'occupation. Néanmoins des tentatives ont lieu ici et là, pour prolonger la durée du travail par la loi, spécialement en prolongeant la semaine de travail normale. La classe ouvrière ferait bien de se méfier et de se mettre en garde pour faire échouer de telles tentatives. Le patronat se concentre actuellement spécialement sur

une offensive contre les salaires.

Cette offensive a naturellement débuté dans les pays où le chômage sévit avec le plus d'intensité. Néanmoins, très souvent on se représente mal, la mesure dans laquelle se développe la baisse des salaires à l'étranger. L'application de la baisse des salaires se fit très facilement en Italie. Le régime de dictature de Mussolini décréta en novembre dernier une baisse générale des salaires de 12 pour cent pour le personnel des administrations publiques. Il fut également décidé de réduire les salaires dans l'industrie. Quelques jours plus tard les corporations ouvrières fascistes, conclurent des « ententes », sans que naturellement la classe ouvrière ait quoi que ce soit à dire, et selon lesquelles les salaires étaient réduits de 8 pour cent environ; pour certaines catégories la réduction se limitait à 5 pour cent, pour d'autres par contre s'élevait à 10 pour cent, et pour les ouvriers agricoles de 10 à 25 pour cent. La baisse des salaires se fait par contre moins aisément en Allemagne. Il est vrai qu'on en entend beaucoup parler et qu'on lit bien des choses à ce sujet. En réalité, les syndicats allemands sont parvenus à maintenir intact, du moins dans une certaine mesure, le niveau des salaires, pour autant qu'il s'agisse de salaires fixés par contrat. La statistique de l'Union générale des syndicats allemands indique les chiffres-index suivants pour les salaires tarifés des ouvriers (hommes) travaillant en plein; ces chiffres se rapportent à 48 localités:

Juin	1927	91,3	Décembre	1928	102,2
Décembre	1927	94,6	Décembre	1929	107,1
Juin	1928	99,9	Décembre	1930	107,6

En 1930, il y a donc eu une légère augmentation des salaires tarifés. Quoi qu'il en soit, la baisse des salaires est appliquée avant tout aux salaires sur-tarifés. Il n'existe aucune statistique de ces salaires, mais on estime qu'en temps de haute conjoncture leur niveau dépasse de 15 pour cent pour le moins celui des salaires tarifés. On tente depuis de nombreuses années déjà de réduire ces gains sur-tarifés. Néanmoins la baisse des salaires ne devrait pas prendre en Allemagne l'étendue que laisse supposer de nombreux articles de journaux. Du reste, les prix ont également diminué très lentement. L'index du coût de la vie en Allemagne a baissé de 6 pour cent environ dans l'espace de l'année dernière.

En Suisse, on n'a pas encore procédé à une baisse générale des salaires. Dans quelques branches de l'industrie textile, dans lesquelles règne depuis plusieurs années un fort chômage et où la classe ouvrière n'est que très faiblement organisée, les salaires ont été réduits depuis très longtemps déjà. Dans d'autres branches d'industries d'exportation on a tenté indirectement de réduire les frais de salaires par une modification des tarifs pour le travail aux pièces. En général, la classe ouvrière suisse a pu maintenir son niveau de salaires. Jusqu'à ces derniers temps même des mouvements ont eu lieu en faveur d'augmentations de salaires.

Considérons d'un peu plus près les raisons pour lesquelles le patronat cherche à baisser les salaires. Le patronat déclare qu'il est absolument indispensable de réduire les frais de production, et il croit pouvoir y parvenir par la voie des salaires. Pour leurrer l'ouvrier, on lui fait croire que son revenu réel ne sera nullement réduit de ce fait; la baisse des prix se fera en même temps que la baisse des salaires. L'index du marché suisse de détails n'a baissé que de 3 pour cent l'année dernière, et rien ne laisse entrevoir qu'il baissera plus rapidement encore dans un avenir prochain.

Il y a en outre lieu de tenir compte que dans de nombreuses entreprises, les salaires représentent une très faible part des frais de production. Au contraire, du fait de la rationalisation constante, la part des frais de salaire a encore diminué. Dans la plus grande partie des entreprises, ces frais de salaires représentent à peine le 20 ou le 30 pour cent des frais de production. Par la baisse des salaires de quelques pour cent on n'obtiendrait qu'une minime diminution du total des frais de production, laquelle serait sans grande importance pour la capacité de concurrence de l'industrie. Le patronat dit bien que les prix des matériaux, des outils, etc., seraient réduits proportionnellement et que c'est par là qu'on parviendrait à une baisse générale des prix. Cependant pour qui veut étudier de plus près ce système et pour celui qui connaît la trame de l'économie actuelle, une baisse générale des prix obtenue de cette manière n'est qu'une illusion. En Allemagne on s'est rendu compte que l'on ne pouvait obtenir la baisse des prix, même avec l'intervention de l'Etat. On parviendrait finalement à baisser les salaires, mais les prix ne subiraient aucune réduction notable.

En supposant même que l'on pourrait de cette manière réduire les frais de production de 5 pour cent par exemple, peut-on croire sérieusement que la capacité de concurrence de la Suisse sur le marché mondial, serait sauvée de ce fait? Dans son dernier numéro le « Gewerkschaftszeitung » allemand constate que les marchandises des tchèques, des autrichiens et des japonais à la foire de Leipzig, sont offertes à des prix tellement bas, que les pays ayant un niveau de prix élevés, tel que c'est le cas pour l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse, ne seraient jamais à même de soutenir la concurrence. L'industrie allemande, malgré la baisse forcée des frais de production, n'a donc pas même pu soutenir la concurrence avec des pays

dont le niveau des prix diffère sensiblement. L'Allemagne ne peut s'assurer des débouchés que par des produits de qualité. Le cas est le même, dans une mesure plus grande encore, pour la Suisse. Il serait parfaitement insensé de vouloir, par de vains efforts et de pénibles luttes sociales (dont je parlerai des suites plus loin), parvenir absolument à la réduction des frais de production. Le résultat serait nul car l'avance qu'ont sur nous les pays dont le niveau des salaires et des prix sont très bas, est beaucoup trop grande. Le seul moyen de lutter contre la concurrence réside dans le fait de livrer un travail de qualité, et de mieux s'organiser.

Il existe nombre d'autres moyens de réduire les frais de production, lesquels n'échapperont pas au patronat s'il rencontre une trop grande résistance de la part des ouvriers, devant la baisse de salaires qu'on veut leur imposer. Il va de soi que le patronat choisit la voie qui lui offre le moins de résistance. La baisse des salaires, si elle peut s'imposer, donnera naturellement moins à faire que d'apporter des améliorations dans l'organisation ou qu'un travail méthodique collectif sur le marché étranger.

Une des raisons les plus importantes pour laquelle on cherche à relever la situation en Allemagne par la baisse des salaires, réside surtout dans le mauvais emploi que l'on a fait des capitaux.

Par suite de la rationalisation, d'importants capitaux ont été investis dans les affaires ces dernières années. On a introduit la mécanisation dans tous les domaines, on a agrandi les entreprises, on a créé de nouvelles fabriques, et tout cela devait contribuer à augmenter la capacité de concurrence de l'industrie. Mais, ces mesures ont été prises sans aucune méthode et se sont avérées en grande partie comme erronées par la suite, du fait que faute de débouchés, toute la production n'a pu être écoulee. Les intérêts et l'amortissement de ces nouvelles constructions courent malgré tout. De nombreuses entreprises doivent faire face à d'importants amortissements et elles cherchent un moyen de rendre les pertes aussi insensibles que possible au capital. Dans son article publié dans « Arbeit » (cahier 11 1930), Frédéric Olk dit avec beaucoup de raison que ce ne sont pas les hauts salaires qui écrasent l'industrie allemande, mais bien ces fausses entreprises. Olk explique l'impérieuse tentative des chefs d'entreprises de baisser les salaires, par la crainte qu'ils ont d'une dépréciation du capital, et comme un essai de « remplacer la réduction du capital devenue indispensable, par une pression sur les salaires ».

Par suite de l'application désordonnée de la rationalisation, de nombreuses fausses entreprises ont été construites. Selon un rapport du directeur-adjoint du Bureau international du travail, le commissaire de la statistique du travail des Etats-Unis aurait déclaré, que si 200 fabriques de chaussures sur les 1357 qui existent, travaillaient en plein, elles suffiraient à faire face à la demande, et les autres 1157 fabriques pourraient être fermées. En outre, sur

6057 entreprises de houille, 1487 suffiraient à fournir la production nécessaire de charbon si elles travaillent 300 jours par année au lieu de travailler par intermittence, comme c'est le cas actuellement.

L'industrie suisse a procédé avec plus de prudence avec la rationalisation et en général on a évité de ces fausses entreprises. Néanmoins il est également arrivé que d'importantes sommes ont été vilipendées. Un exemple typique du gâchage économique nous est donné par la construction d'une nouvelle fabrique de ciment (Hausen) qui coûte environ 10 millions de francs, alors que les autres entreprises de cette industrie ne travaillent que dans une proportion de 60 pour cent. Les frais incombent naturellement d'une manière ou d'une autre à l'économie collective. La nouvelle fabrique a déjà suspendu son activité dès qu'elle est devenue la propriété du syndicat du ciment.

Quels sont les effets que pourrait avoir une baisse des salaires dans l'économie? Il va de soi qu'il s'ensuivrait tout naturellement une

aggravation de la crise.

Si en Suisse les branches travaillant pour le marché indigène n'ont été que très peu atteintes par la crise jusqu'à présent, cela tient à ce que le niveau des salaires est resté relativement intact, c'est-à-dire que la capacité d'achat (abstraction faite des pertes subies par les chômeurs) n'a pas diminué. On s'est rendu compte de la chose dans les milieux de l'artisanat et dans ceux de l'agriculture et si les dirigeants de ces cercles s'opposent à la baisse des salaires, ce n'est naturellement pas dans l'intention de faire plaisir à la classe ouvrière, mais uniquement dans l'intérêt qu'ils ont de maintenir leurs possibilités d'écoulement.

L'idée qu'ont les syndicats et qui est de maintenir la capacité d'achat la plus forte est actuellement partagée par d'autres milieux encore. La presse patronale a bien tenté de refuter la « théorie syndicale des salaires ». Son intervention est restée à l'état d'essai. L'enseignement que nous donnent les réalités économiques ne nous laissent aucun doute. Les salaires sont absolument étrangers au déclenchement de la crise. A part les pays ayant un niveau de salaires très élevé, tels que l'Amérique, l'Angleterre, d'autres dont les salaires sont très bas, en Europe orientale ou en Italie par exemple, n'ont pas été épargnés par la crise. Il n'existe également aucune différence en tant que degré ou intensité de la crise qui serait dûe au niveau des salaires, si ce n'est que dans les pays où les salaires n'ont pas été réduits, la crise n'a pas atteint le degré d'intensité qu'elle a atteint dans les pays où l'on a exercé une forte pression sur les salaires. Si la théorie des salaires du patronat était juste, les pays où l'on a réduit les salaires devraient avoir leur capacité de concurrence décuplée. Tel n'est cependant pas le cas. Dans ces pays, l'exportation a également diminué.

La baisse des salaires ne déploierait pas ses effets uniquement sur le marché indigène, mais encore sur les entreprises même et cela sous forme d'une diminution de la production de l'ouvrier. La classe ouvrière tient à ne pas diminuer de plein gré les conditions de revenu qu'elle a touchées jusqu'à présent. Toute action en faveur de la baisse des salaires créera de l'inquiétude et déclenchera des luttes sociales. Le patronat sait fort bien ce qui en résulterait. Lors de l'enquête économique allemande, la Commission d'enquête a constaté dans l'industrie textile que la lutte menée en 1924 par le patronat industriel contre la réduction de la durée du travail a porté un grave préjudice au rendement de la classe ouvrière par suite de cette inquiétude sociale qui régnait; le dommage causé de cette manière a été plus important que ne l'aurait été celui de la différence de production due à la réduction de la durée du travail. Le patronat fera donc bien d'y regarder à deux fois avant d'engager la lutte pour baisser les salaires. Chez nous aussi le fait ne serait pas sans avoir une répercussion sur la capacité de rendement de la classe ouvrière, et sans produire une diminution du rendement, ce qui probablement causerait un plus grand tort que les quelques économies que l'on pourrait réaliser par la baisse des salaires.

Pour terminer, encore une question:

La baisse des salaires serait-elle justifiée?

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici l'injustice qu'est actuellement la part du travail au rendement total de l'économie. Mais nous constatons que cette part a encore diminué durant les dernières dix années. Le plus souvent la presse ne se base que sur le salaire réel. Il serait bon de calculer une fois dans quelle mesure a augmenté le rendement total de l'économie. On constaterait que le revenu réel de la classe ouvrière est loin d'atteindre ce que l'on appelle le produit social. Nous avons déjà constaté à maintes reprises dans la « Revue syndicale » que le développement de la conjoncture a toujours été seulement au profit du revenu du capital. Les dividendes ont augmenté d'années en années. Comparés à ceux des années de crises précédentes, ils ont actuellement doublé. La crise actuelle ne les réduira pas sensiblement. La preuve en est dans le maintien ferme des bourses. Les cours des actions ont, depuis leur niveau qui est encore toujours resté celui des années de haute conjoncture, augmenté en moyenne de 15 pour cent dans l'espace des trois derniers mois. Le capital n'a donc pas à craindre une sérieuse diminution de ses profits.

Malgré une augmentation des salaires réels, le salaire social, c'est-à-dire la part des ouvriers au rendement total de notre économie politique, a diminué. Ou, en d'autres mots: Les ouvriers ont retiré de l'augmentation de la productivité de l'économie, une part relativement beaucoup plus modeste que le

capital. De là vient peut-être la prudence avec laquelle ont agi en général les représentants patronaux dans leur revendication d'une baisse des salaires. Ils ont dû reconnaître eux-mêmes que ce serait d'une injustice criante que d'exiger de la classe ouvrière, qui souffre en tout premier lieu de la crise par la perte de gain des chômeurs, le sacrifice de son salaire, alors que le capital augmenterait sensiblement son revenu total. C'est pourquoi la classe ouvrière doit rejeter énergiquement les propositions faites dans le journal patronal suisse(numéro 8, 1931) pour l'introduction des « salaires mobiles ». Car elle ne veut pas seulement maintenir le revenu réel touché jusqu'à présent, mais elle veut faire valoir son droit à l'augmentation du rendement économique due à son travail intensif et à la qualité de ce travail.

Nous savons évidemment que dans l'économie actuelle l'équité et la justice et souvent les réflexions économiques sont plutôt rares. C'est à la puissance économique entre le patronat et la classe ouvrière organisée qu'il appartient de résoudre la question de savoir si les salaires nominaux actuels seront maintenus. Il est de toute évidence que des raisons économiques très importantes s'opposent d'elles-mêmes à une baisse des salaires et, certains de défendre une cause digne d'intérêt, les syndicats, encouragés par une ferme volonté lutteront de toutes leurs forces pour empêcher la baisse du niveau actuel des salaires.

La prochaine session de la Conférence internationale du Travail.

Par *Charles Schürch*.

La XV^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira le 28 mai 1931 à Genève.

L'ordre du jour de cette session prévoit les trois questions suivantes:

- 1^o Age d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles.
- 2^o Durée du travail dans les mines de charbon.
- 3^o Revision partielle de la convention concernant le travail de nuit des femmes.

Age d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles.

Il s'agit de combler par cette question une lacune de la législation internationale pour la protection de l'enfance contre les dangers d'un travail prématuré.

La Conférence internationale du Travail a déjà adopté en 1919, 1920 et 1921 trois conventions interdisant l'emploi des en-